



La Société d'Escrime de Nîmes a le plaisir de vous inviter à

**la 10<sup>ème</sup> édition de son  
Circuit National ELITE Epée Hommes Seniors**

**Coupe de la Ville de Nîmes  
Trophée Christian D'ORIOLA**

*Samedi 11 et Dimanche 12 Février 2023*

*Au « PARNASSE » à NIMES*

Vous trouverez ci-dessous le règlement du circuit.  
Nous espérons vous retrouver nombreux à cette compétition !

Monsieur Fulcran FEZARD  
Président de la SEN



## LIEU & ACCES :

Salle LE PARNASSE - 160 Avenue du Languedoc, 30900 NÎMES

## ENGAGEMENTS :

Cette épreuve se déroulera suivant le règlement FFE.

Droit d'engagement : **20.00 € à régler sur place.**

Les engagements devront être réalisés au plus tard le **lundi 6 février 23h59.**

Pour les tireurs licenciés FFE, ne seront acceptées que les inscriptions effectuées sur le site de la Fédération Française d'escrime.

Le règlement sur place pour les inscriptions hors délai (avant la publication des poules) sera possible après une majoration du droit d'engagement qui sera donc porté à **100 €.**

Pour les tireurs étrangers non licenciés FFE, merci de faire parvenir vos inscriptions par @ aux adresses suivantes : [herve.giorgi@ville-nimes.fr](mailto:herve.giorgi@ville-nimes.fr) et [fulcran.fezard@oulook.fr](mailto:fulcran.fezard@oulook.fr)

## MATERIEL :

Le matériel sera vérifié sur place par les arbitres.

Un stand de notre partenaire **Escrime Diffusion** sera présent sur le lieu de la compétition.

## ARBITRE :

Les arbitres seront désignés et convoqués par la CNA. Ils devront confirmer, **au plus tard 3 semaines en amont**, leur présence effective à l'organisateur afin de permettre les réservations hôtelières, par mail aux adresses :

[herve.giorgi@ville-nimes.fr](mailto:herve.giorgi@ville-nimes.fr) / [fulcran.fezard@outlook.fr](mailto:fulcran.fezard@outlook.fr)

Le club organisateur prendra en charge l'hébergement des arbitres, leurs frais de repas et de déplacement, ainsi que les indemnités d'arbitrage conformément au barème FFE.

## Contribution solidaire à l'arbitrage :

Les clubs engageant **2 à 3 tireurs** devront régler au club organisateur une contribution de **40 €.**

Les clubs engageant **4 tireurs et plus**, devront régler une contribution de **130 €.**

**Cette indemnité devra être réglée sur place lors du pointage des tireurs.**



#### **RAPPEL IMPORTANT :**

En cas d'absence d'un ou plusieurs tireurs engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut, les autres tireurs présents, devront s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, et de la contribution solidaire à l'arbitrage exigible, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement

#### **SUIVI DE LA COMPETITION :**

Le déroulement, la programmation et les résultats des matchs tout au long de la compétition pourront être suivis en live sur [www.engarde-service.com](http://www.engarde-service.com) et les phases finales seront retransmises en live sur YouTube.

#### **RECOMPENSES :**

**1.600 €\* SERONT REPARTIS ENTRE LES 8 PREMIERS !!**

Le premier tireur de la Région OCCITANIE se verra décerner le **Trophée Christian D'ORIOLA**.

#### **BUVETTE - RESTAURATION :**

Une buvette vous sera proposée dans le hall du Parnasse durant toute la durée de la compétition.

\*sous réserve de modification



## HORAIRES ET FORMULES :

### SAMEDI 11 FEVRIER

**Appel : 11h00 Scratch : 12h00 Début : 13h00**

Mode de sélection pour l'épreuve qualificative d'après le Règlement National FFE :  
168 tireurs au maximum répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 places pour les tireurs étrangers non-licenciés FFE, classés au-delà de la 64ème place du classement FIE, sélectionnés par la Commission Épée Hommes,
- Les 32 tireurs classés entre la 17ème et la 48ème place du classement FFE,
- Les 8 premiers tireurs au classement M20 ne rentrant pas dans les critères ci-dessus,
- 2 quotas par comité régional métropolitain (6 pour le comité régional Île-de-France), soit 28 quotas.
- 68 tireurs qualifiés par quotas régionaux,
- 16 quotas réservés aux tireurs des comités régionaux non-métropolitains.

### FORMULE (Epreuve Qualificative)

- Tour de poules à 7 ou 6 en deux vagues, avec décalage par Comité Régional et par Club, jusqu'à 25% d'éliminés
- X Tireurs qualifiés à l'issue des poules pour atteindre 98 Tireurs pour l'épreuve nationale
- Tableau d'élimination directe pour qualifier 64 Tireurs.

En cas d'égalité à la dernière place qualificative, les tireurs seront départagés par le classement d'entrée.

### DIMANCHE 12 FEVRIER

**Appel : 07h00 Scratch : 07h30 Début de la compétition : 08h00**

Mode de sélection pour l'Epreuve Nationale :  
98 Tireurs répartis comme suit :

- Jusqu'à 16 Tireurs étrangers classés entre la 1ère et la 64ème place du classement FIE
- Les 16 premiers Tireurs du Classement FFE
- Les 64 Tireurs qualifiés par le TED de l'épreuve qualificative
- Les X Tireurs qualifiés à l'issue des poules de l'épreuve qualificative



### **FORMULE (Epreuve ELITE)**

- Tour de poules à 7 en deux vagues, avec décalage par comité régional et par club, avec X éliminés pour former un tableau de 64 complet.
- Tableau d'élimination directe sans repêchage.

13h00 : Tableau de 64 sur 16 pistes.

14h00 : Tableau de 32 sur 16 pistes.

14h30 : Tableau de 16 sur 8 pistes.

**15h00 : Présentation des 8 finalistes**

15h15 : ¼ de finale sur 4 pistes

15h45 : ½ finale sur 2 pistes

**16h15 : Finale**

### **NAVETES :**

Des navettes seront disponibles pour assurer les trajets depuis les gares SNCF **Nîmes-Centre** et **Nîmes Pont-Du-Gard** ainsi que vers **les hôtels partenaires - uniquement** - listés ci-dessous.

Pour en bénéficier et faciliter l'organisation des trajets par les bénévoles, il est impératif **d'établir une réservation par @ le mercredi 08 février au plus tard** à [herve.giorgi@ville-nimes.fr](mailto:herve.giorgi@ville-nimes.fr) en mentionnant obligatoirement :

- les horaires d'arrivée samedi ou de départ dimanche
- la gare précise d'arrivée et/ou de départ
- le nombre total de personnes.

### **HEBERGEMENT :**

**Vous trouverez ci-dessous les tarifs des hôtels partenaires de la compétition.**

Les réservations hôtelières sont à effectuer par les participants eux-mêmes.

**ATTENTION : Afin de bénéficier des tarifs négociés par la SE Nîmes spécialement pour la compétition, il est indispensable d'indiquer à la réservation que vous participez au Circuit National d'Escrime.**



	<u>B&amp;B***</u>	<u>Nimotel***</u>	<u>Hôtel CSuites****</u>
	Chambre / Petit Déjeuner	Chambre / Petit Déjeuner	Chambre / Petit Déjeuner
<b>1 ou 2 personne(s)</b>	<b>59 € / 8,50 €</b>	<b>65 € / 10 €</b>	<b>82 € / 15 €</b>
<b>3 personnes</b>	<b>69 € / 8,50 €</b>	<b>89 € / 10 €</b>	<b>95 € / 15 €</b>
<b>N° de tel réservation</b>	<b>04.66.38.86.50</b>	<b>04.66.38.13.84</b>	<b>04.66.70.68.25</b>

Taxe de séjour pour Hôtel B&B\*\*\* et Nimotel\*\*\* (par jour et par personne) : 1,65 €

Taxe de séjour pour Hôtel CSuites (par jour et par personne) : 2,10 €



Retrouvez les Partenaires de la SE Nîmes et de l'événement :

